

Quoi de neuf dans le dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Cette année, un grand pas en avant se profile dans la prévention du **cancer du col de l'utérus** avec le dépistage de la maladie par biologie moléculaire en première intention. Depuis le 1^{er} avril 2020, le **test de détection des papillomavirus humains (HPV)** cancérogènes est en effet remboursé par l'Assurance maladie.

Déconfinement et reprise du dépistage du cancer du col de l'utérus

Les formes invasives du **cancer du col de l'utérus** touchent chaque année en France 3000 nouvelles patientes. Si trois quarts des cas sont diagnostiqués chez des femmes âgées de 25 à 64 ans, le taux de couverture du dépistage s'avère insuffisant (environ 60%). Dans ce contexte, la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus revêtent une importance capitale.

Les campagnes de dépistage ont cependant été sérieusement chamboulées par l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement. Pour preuve, ce sont uniquement les soins concernant les cas manifestes de cancer du col des patientes hémorragiques ou dont le cancer était imminent, qui ont été administrés durant cette période exceptionnelle.

Le confinement étant désormais terminé, le **dépistage du cancer du col de l'utérus** va pouvoir reprendre en dépit des conditions contraignantes des consultations imposées par l'épidémie de Covid-19. La Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV) se réjouit donc de cette reprise du dépistage d'autant plus qu'il « *va être amélioré par la détection remboursée de l'HPV, un autre virus qui peut tuer lui aussi !* ».

Remboursement du test de détection des HPV cancérogènes

Depuis le 1^{er} avril 2020, le **test de détection des papillomavirus humains (HPV)** cancérogènes, est en effet remboursé par l'Assurance maladie pour les femmes de 30 à 65 ans.

À savoir ! *Les papillomavirus humains (HPV) sont des virus à ADN de petite taille, très résistants, qui infectent les épithéliums cutanés et les muqueuses. Les types d'HPV à haut risque (HPV-HR) peuvent provoquer le cancer du col de l'utérus et d'autres cancers ano-génitaux et de l'oropharynx.*

S'ils nécessitent tous deux un prélèvement cervico-utérin réalisé par un clinicien, le **test de détection des HPV** présente cependant une meilleure sensibilité que l'examen cytologique (frottis). En pratique, les cliniciens vont désormais pouvoir demander le test adapté à l'âge de leurs patientes : un examen cytologique avant 30 ans et un test HPV après 30 ans.

À savoir ! *L'examen cytologique consiste en une analyse morphologique des cellules du col de l'utérus pour détecter précocement la présence de cellules anormales et de cellules précancéreuses. Mais l'interprétation de cet examen est subjective et variable selon les observateurs. Quant au test HPV, il s'agit d'une méthode moléculaire qui permet la détection des acides nucléiques des génotypes d'HPV à haut risque.*

Avant le 24 mars, le test HPV coûtait 27 euros et n'était pas remboursé par l'Assurance maladie. Pour les experts, cette annonce de remboursement d'une nouvelle approche de dépistage pour les femmes de plus de 30 ans représente un véritable progrès pour la santé des femmes en France : « *Le remboursement du test HPV permettra à toutes les femmes de bénéficier d'un dépistage optimal, qui était jusqu'à présent réservé à celles qui en avaient les moyens.* »

À savoir ! : *A partir de 30 ans, la HAS recommande que le test HPV remplace l'examen cytologique en dépistage primaire du cancer du col de l'utérus. Le test HPV chez les femmes à partir de 30 ans, sera réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat était normal. Le rythme entre deux dépistages par test HPV est de 5 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.*

À noter! *Ce test HPV sera également pris en charge dans les conditions suivantes :*

- Après un frottis anormal dans les situations de doute diagnostique en accord avec les recommandations de l'Institut national du cancer (INCa) de 2016.
- Pour la surveillance des femmes traitées pour une lésion précancéreuse comme l'INCa le préconise depuis 2019.